

# Bagneux ZAC Victor Hugo

Pôle Gare\_LOT G3

## MAITRISE D'OUVRAGE



19 rue de Vienne - 75008 Paris - France  
Tel. : +33 1 85 55 10 00



1 avenue Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt  
Tel. : +33 1 30 60 48 59



28 avenue du Petit Parc 94300 Vincennes  
Tel. : +33 1 73 43 66 00

## URBANISTE



8 rue du Sentier - 75002 Paris - France  
Tel. : +33 1 55 04 13 00

## MAITRISE D'OEUVRE Architectes

### Ameller Dubois

8 impasse Druinot - 75012 Paris - France  
Tel. : +33 1 53 17 17 19  
E-mail : atelier@ameller-dubois.fr



10 rue Martel - 75010 Paris - France  
Tel. : +33 1 40 02 03 32  
E-mail : pele@mootz-pele.com

## Atelier Alice Tricon Paysage



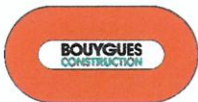
7 rue Paul Bert - 75011 Paris - France  
Tel. : +33 1 40 09 23 32  
E-mail : contact@ateliertricon.com

## Bureau d'études Fluide



149 avenue Jean Lolive 93695 Pantin  
Tel. : +33 1 41 83 36 85

## Bureau d'études Structure / Thermique



1 avenue Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt  
Tel. : +33 1 30 60 33 00

## Bureau de contrôle



46 rue de Provence - 75009 PARIS  
Tel. : +33 1 85 09 20 42



## MOOTZPELÉ

www.mootz-pele.com

## SARL D'ARCHITECTURE

15, rue Martel  
75010 Paris  
+33 (1) 40 02 03 32

533 005 568 RCS PARIS



## PARIS VAL DE SEINE

S.A.S au capital de 37 000 € - RCS Paris 879 648 863  
Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 60030  
75801 Paris Cx 08  
Bureaux : 19 rue de Vienne - TSA 60030  
75801 PARIS CEDEX 08

## GROUPE IMESTIA

28 Avenue du Petit Parc  
94300 Vincennes  
SA au capital de 250 800,00 Euros  
RCS Créteil 399 012 665 00051  
01 73 43 66 00

## LINKCITY ÎLE-DE-FRANCE

SAS au capital de 1 000 000 €  
Challenger - 1 avenue Eugène Freyssinet  
78280 GUYANCOURT  
Tel. : 01 30 60 48 59  
343 183 381 RCS Versailles - IE FR 56 343 183 331

## PHASE

PC

## TITRE

PC33-1

Formulaire de déclaration de la redevance bureaux

## EMETTEUR DU DOCUMENT

**Ameller Dubois**

Date : 30/06/2021

Ech. :

BGNX	ARC	PC	PLN		PC33-1	B
CODE	EMETTEUR	PHASE	TYPE	IDENTIFICATEUR	N° DE SERIE	INDICE



# Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

1/2  
cerfa  
N° 14600\*01

- de locaux à usage de bureaux  
 de locaux commerciaux  
 de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

## Formulaire à utiliser pour des travaux :

<input checked="" type="checkbox"/> Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
<input type="checkbox"/> Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

### 1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Paris Val de Seine ..... Prénom : .....  
N° SIRET : 8 7 9 6 4 8 8 6 3 0 0 0 1 4  
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 19 rue de Vienne .....  
Lieu-dit : ..... Commune : PARIS  
Code postal : 7 5 8 0 1 BP : ..... Cedex : 0 8  
Propriétaire  Locataire<sup>1</sup> :  Maître d'œuvre<sup>1</sup>

### 2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 52, avenue Henri Barbusse .....  
Lieu-dit : ..... Commune : .....  
Code postal : 9 2 2 2 0 BP : ..... Cedex : .....  
Section cadastrale et numéro des parcelles

P	133, 8, 12, 13, 14, 155, 156, 43
M	47

### 3. Locaux existants

Affectation actuelle ..... Inutilisés Oui  non  depuis le .....  
Utilisateur actuel .....  
Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....  
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui  non   
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :  
Numéro ..... date .....  
Surface passible de la redevance ..... Montant : Euros  Francs   
Numéro ..... date .....  
Surface passible de la redevance ..... Montant : Euros  Francs

### 4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation : ..... IDF-2021-06-24-00032  
Affectation prévue Commerces ..... Agrément<sup>2</sup> : date 2 4 0 6 2 0 2 1 Numéro .....  
Plateau d'activité à usage de bureaux

<sup>1</sup> Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant son nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.  
<sup>2</sup> Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

**Futur utilisateur :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET :                

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal :      BP :    Cedex :  **Futur propriétaire :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET :                

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal :      BP :    Cedex :  **Représentant (dans le cas de société ou indivision) :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET :                

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal :      BP :    Cedex :  **5. Surfaces des locaux projetés****5.1. Surfaces à construire ou à transformer**

Affectation des surfaces	Surface totale créée <sup>3</sup> ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance <sup>4</sup> (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a - colonne b)
Bureaux	1724 m <sup>2</sup>		
Commerce	1396 m <sup>2</sup>		
Stockage			

**Observations éventuelles**

- 9 cellules commerciales livrées en coque brute
- 1 plateau d'activités à usage de bureaux livré en coque brute

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date

Nom, prénom et signature du déclarant

<sup>3</sup> Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. - La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;

« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;

« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

<sup>4</sup> Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.